

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Prise en location de locaux situés 20 avenue d'Haïti, 13004 Marseille destinés à l'installation d'un service de la Direction des Maisons de l'Enfance et de la Famille proposant un accompagnement éducatif à des mineurs hébergés dans le secteur diffus.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Retiré de l'ordre du jour

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**